

**Dire le monde social. Les sociologues face aux discours politiques,
économiques et médiatiques**

Bordeaux, du 5 au 8 septembre 2006

**De l'Université du Troisième Âge de Toulouse aux Universités Tous Âges :
retour sur le mouvement de constitution des UTA en France**

Aline Chamahian^{a)}

Résumé :

Cette communication se propose de retracer le mouvement de constitution des Universités Tous Ages en France, depuis la création de la première Université du Troisième Age par P. Vellas, en 1973, à Toulouse, jusqu'aux nombreuses structures existantes aujourd'hui. Les UTA constituent un ensemble multiforme et complexe que nous tenterons d'éclairer à partir de données empiriques construites, notamment, grâce à une étude conduite sur cinq de ces structures : l'Université du Troisième Age de Toulouse, l'Université de Nice Inter-Ages et les Universités du Temps Libre de Strasbourg, Lille et Aubagne. Nous nous intéresserons principalement aux formes de diffusion de ce que nous proposons d'appeler « le modèle vellassien », à travers un double processus d'identification et de différenciation. Cette perspective nous conduira à introduire des éléments de comparaison avec d'autres institutions de ce type créées sur la base de ce « modèle » en France et en Europe. Après un détour par le contexte socio-politique dans lequel s'est constituée la première U3A, nous reviendrons sur les trois grandes orientations qui ont caractérisé le « programme U3A » de P. Vellas, et en ont fait un « modèle ». Nous tenterons dans un second temps de dégager les formes de la diffusion de ce « modèle ». Nous concluons notre propos en montrant qu'au-delà de la complexité de ce mouvement de constitution, ces structures éducatives particulières jouent un rôle social majeur vis-à-vis des personnes vieillissantes.

a) *Doctorante au GRACC - Allocataire monitrice à Lille 3
Université Charles de Gaulle - Lille 3
Groupe de Recherche sur les Actions et Croyances Collectives
anouchig@hotmail.com, aline.chamahian@etu.univ-lille3.fr*

« De l'Université du Troisième Age de Toulouse aux Universités Tous Ages : retour sur le mouvement de constitution des UTA en France »

Introduction

Cette communication se propose de retracer le mouvement de constitution des Universités Tous Ages (UTA), depuis la création de la première Université du Troisième Age (U3A) par P. Vellas, en 1973 à Toulouse, jusqu'aux nombreuses structures existantes aujourd'hui. Sans prétendre à l'exhaustivité dans l'appréhension de ce processus, nous tenterons de mettre en avant les principales formes de diffusion de ce que nous proposons d'appeler « le modèle vellassien », à travers un double processus d'identification et de différenciation.

S'engager dans un travail de recherche de ce type constitue une entreprise délicate, tant ce phénomène – loin de constituer un tout homogène – se révèle complexe à saisir par la diversité de ses formes et son caractère pluriel. Pour autant ce travail apparaît indispensable dès lors que l'on s'intéresse – dans le cadre d'une recherche conduite en thèse de sociologie – aux formes de l'engagement dans les études à l'heure de la retraite.

Nous nous appuyons ici sur une étude exploratoire conduite au sein de différentes UTA l'année dernière¹ : l'U3A de Toulouse, les Universités du Temps Libre (UTL) de Strasbourg, Lille et Aubagne² et l'Université de Nice Inter-Ages (UNIA), et au sein desquelles de nombreux entretiens de type semi-directif ont été conduits avec les présidents, secrétaires, fondateurs (dont le fondateur de la première U3A) et étudiants.

Nous organiserons cette communication en trois parties, dans un premier temps nous reviendrons sur le contexte socio-politique – en matière de vieillissement et d'éducation – dans lequel la création de la première U3A a pris son sens.

Dans un second temps, nous présenterons l'U3A de Toulouse, ses principaux objectifs, et nous montrerons comment elle est devenu un modèle de diffusion pour différentes structures qui s'y sont identifiées.

Une troisième partie soulignera le tournant que prend ce mouvement – dans les années 1990 – notamment par un détachement progressif du « modèle vellassien ». Nous insisterons ici sur le caractère pluriel et complexe de son évolution.

¹ Chamahian A., *Approche sociologique des Universités Tous Ages. Quel sens donner aux pratiques éducatives à l'heure de la retraite ?*, mémoire de master 2 recherche de sociologie, Université de Provence, juin 2005.

² Commune proche de l'agglomération marseillaise.

Enfin, au-delà de leur aspect hétérogène, nous concluons notre propos sur le rôle social que jouent ces structures envers les personnes vieillissantes.

I. Le contexte socio-politique d'inscription de la première U3A

1. Développement du système de retraite et invention de la catégorie « 3^e âge »

Les années 1960-1970 constituent une période où le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmente fortement³, ce qui les présente dans les débats comme un problème social à résoudre.

En effet, la généralisation des systèmes de retraite a eu pour conséquence une généralisation de la problématique vieillesse qui s'est construite peu à peu en opposition avec le temps de la sénilité et de l'indigence. Le rapport Laroque de 1962 a eu pour effet d'orienter les politiques de la vieillesse dans le sens d'une mise en œuvre de moyens pour améliorer les conditions de vie et de santé de la population vieillissante. R. Lenoir souligne de ce point de vue que l'on passe de l'idée d'entretien de personnes totalement démunies à la question de leur insertion dans la société⁴. C'est dans ce contexte qu'a été inventée la catégorie « 3^e âge ». Sa construction a eu pour effet de modifier les représentations liées au monde des retraités et ainsi, à penser la vieillesse comme une période « *affranchie des connotations négatives de l'usure et de l'isolement social* »⁵.

Il nous faut cependant préciser que les retraités qui vivent ces mutations de la catégorie vieillesse, appartiennent encore à une population d'individus nés entre 1914 et 1923, qui est marquée par « *ses problèmes de santé, sa pauvreté, sa solitude et sa féminisation, même si la longévité et la longévité en bonne santé augmentent pour beaucoup* »⁶. De sorte qu'une seule partie de cette population bénéficie des premiers effets de la mise en place des politiques de la vieillesse.

Cette population de retraités dispose ainsi de la création de structures dont l'objectif est la prise en charge des personnes âgées. C'est dès 1970 « *qu'apparaissent de nouvelles institutions spécialisées dans l'entretien de ce qu'il est convenu d'appeler le « 3^e âge* ». Il

³ Il augmente entre 1962 et 1974 de 26,4%.

⁴ Lenoir R., « L'invention du troisième âge », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°26-27, 1979. p. 57-82.

⁵ Viriot-Durandal J.P., *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, Paris, PUF, 2003. p. 106.

⁶ Gaullier X., *Les temps de la vie. Emploi et retraite*, Paris, Esprit, 1999. p. 202.

s'agit de « clubs », « résidences » et « universités » dont l'objet principal est d'assurer aux personnes âgées des soins culturels et psychologiques »⁷.

La question de l'amélioration du « sort des gens âgés » apparaît à cette période comme un problème qui se pose aux différents ministères, travailleurs sociaux, organisations et qui se présente à P. Vellas comme un élément déclencheur de son projet de création :

« En 72 j'ai été frappé par le sous-développement économique et social des personnes âgées dans notre société »

Si l'évolution de la catégorie vieillesse à travers la mise en place d'une politique envers les personnes âgées a contribué à l'émergence de structures telle que la première U3A. Un autre aspect du contexte socio-politique de cette période doit être saisi, pour comprendre comment ce mouvement de constitution a pu s'institutionnaliser au sein du monde universitaire : la promotion de l'idée d'éducation permanente.

2. La promotion de l'éducation permanente et des adultes dans le monde universitaire

Les années 1960-1970 constituent également une période de redéfinition de la notion d'éducation.

P. Arents promeut pour la première fois, en 1955, la notion d'éducation permanente dans un projet de loi sur l'éducation nationale. Ceci constitue le point de départ de la structuration du champ de cette notion.

Y. Palazzeschi dégage en effet trois dimensions à partir desquelles elle peut être investie : le monde associatif où la tradition de l'éducation et de la culture populaire est développée, l'éducation nationale qui s'inscrit dans une perspective réformatrice et enfin, le monde de l'économie et de l'entreprise où l'accès aux compétences constitue un principe de base. Par l'interaction de ces trois dimensions, la notion d'éducation permanente ne possède plus une acceptation floue, et permet d'envisager une ouverture sur « *un nouveau système d'éducation et de formation qui englobe toute la durée de la vie, concerne potentiellement tout le monde et au sein duquel l'éducation scolaire ne peut avoir qu'une fonction préparatoire* »⁸.

Selon B. Schwartz, elle constitue « un seul et même système » décentré et intégré, se définissant ainsi comme « *une éducation étendue sur toute la durée de la vie, intéressant toutes les dimensions de la vie et intégrant en un dispositif cohérent les différentes modalités*

⁷ Lenoir R., op. cit., p. 67.

⁸ Forquin J.C., « L'idée d'éducation permanente et son expression internationale depuis les années 60 », *Savoirs*, n°6, 2004. p. 23.

*possibles du processus éducationnel : initiale et continue, formelle et informelle, scolaire et non-scolaire »*⁹.

Cependant, lorsque nous observons cette notion en posant la question d'une éducation pour les personnes âgées, force est de constater que les mesures visant à appliquer cette définition, présentent un système éducatif qui débute dès l'enfance et se poursuivrait tout au long de la vie professionnelle. En situant la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, la loi du 16 juillet 1971 a eu pour effet d'assimiler cette notion à l'éducation des adultes, et a marqué le passage « *d'une vision sociale et humaniste de l'éducation permanente à une vision économique et réaliste de la production des compétences* »¹⁰.

Ce glissement a fait de l'éducation permanente un champ d'activité propre à l'éducation des adultes, ce qui a eu des conséquences négatives pour penser l'éducation pour les personnes âgées et donc la dimension culturelle et citoyenne de la notion. En effet, l'idéologie dominante qui assimile l'éducation à l'école, et fait de l'école un lieu de préparation à la vie professionnelle, a eu pour conséquence une absence totale de prise en considération des personnes vieillissantes dans les réformes du système éducatif, et ce malgré les résolutions adoptées par l'Unesco pour le plan à moyen terme 1984-1989, dont un sous-programme s'intitulait : « l'éducation et le 3^e âge ».

Paradoxalement, c'est dans ce contexte de promotion d'une éducation des adultes, et de vide institutionnel pour promouvoir une éducation pour tous les âges de la vie, que les UTA ont pu se constituer formellement au sein des universités traditionnelles.

En effet, la loi de 1971 sollicite fortement les universités pour assurer la formation des adultes. L'université devient alors une structure éducative pour les jeunes et les adultes, en plus d'être une structure de recherche. L'Etat a ainsi financé dès 1972 des « Contrats d'assistance initiale » pour permettre aux universités de créer des « Cellules de formation continue », cadre institutionnel dans lequel les premières UTA ont pu être créées.

Observons à présent plus précisément les objectifs du programme U3A de Toulouse et sa diffusion.

⁹ Forquin J.C., *Les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente. Analyse thématique d'un corpus international (Unesco)*, Paris, L'Harmattan, 2002. p. 20.

¹⁰ Cités dans le Tome 8 de l'ouvrage de M. Debesse et G. Mialaret : *Traité des sciences pédagogiques*, p. 7.

II. Le programme U3A de Toulouse : création et diffusion du « modèle vellassien »

1. Création de l'U3A et définition des principaux objectifs du programme

C'est en 1973, au sein de l'UER « Etudes Internationales et Développement » de l'Université de Toulouse, que P. Vellas¹¹ a créé un programme de recherche appliquée, en vue d'améliorer les conditions de vie et de santé des personnes âgées : « l'Université du Troisième Age ».

Le programme U3A, que nous appelons également le « modèle vellassien », présentait quatre grands objectifs :

- a. La création d'une structure de type universitaire pour les personnes âgées dont l'objectif était triple : médical, socio-culturel et social.
- b. En tant qu'institution universitaire, l'U3A dispensait des enseignements en gérontologie aux étudiants inscrits en sciences humaines et en médecine (formation initiale), aux professionnels travaillant auprès d'un public âgé (formation continue), et organisait enfin des cycles de préparation à la retraite¹².
- c. La mise en place d'un programme de recherche sur le vieillissement, ses problèmes, les conditions sociales des personnes âgées. En 1977, différents thèmes sont investis : la médicalisation des personnes âgées, le thermalisme, anesthésie et réanimation au troisième âge, tourisme et 3^e âge...
- d. Un programme de sensibilisation de l'opinion.

Le caractère universitaire (enseignement/recherche) de cette U3A était indéniable, puisque tout enseignement avait pour objet et était l'objet d'une recherche visant à faire régresser le vieillissement cérébral, physique et psychologique.

P. Vellas souligne ainsi :

« Ce qui est important, ce n'est pas évidemment que l'on apprenne des langues vivantes, ce qui est important c'est de savoir que la stimulation cérébrale permet de lutter contre le vieillissement cérébral »

Ses objectifs se situaient « au niveau de la recherche, au niveau de la formation initiale, au niveau de la formation continue, au niveau de l'éducation permanente, de l'éducation pour la santé des personnes âgées elles-mêmes. Je crois que c'est là que se situe la tâche essentielle

¹¹ Professeur émérite de droit international public à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.

¹² Nous retrouvons, à travers cette structure et ses deux premiers objectifs, la définition de l'éducation permanente posée précédemment, c'est-à-dire qui concerne tous les âges de la vie.

des Universités du Troisième Age »¹³. C'est en ce sens que son programme constitue un modèle de diffusion, dont les deux éléments fondamentaux sont l'appellation, qui n'a pas été choisie par hasard, et de fait l'inscription dans le monde universitaire. En effet, la juxtaposition des termes « Université » et « 3^e Age » « *modifie à la fois l'idée de fréquentation d'une université (comme étant le domaine réservé aux jeunes) et celle de la retraite (comme étant passive, dépendante et intellectuellement inapte)* »¹⁴. Il s'agissait donc à la fois de mettre à la disposition des personnes âgées le patrimoine culturel de notre société, et dans le même temps, d'utiliser le potentiel de recherche de l'université traditionnelle dans différentes disciplines, notamment le domaine médical.

Enfin, inscrire l'U3A dans l'université, et lui donner le statut juridique de service universitaire, présentait l'intérêt de ne pas faire de cette structure un « ghetto » pour le « 3^e âge ».

2. La diffusion du modèle à travers un processus d'identification

L'ouverture de l'U3A de Toulouse a été perçue comme un « acte créateur » et a été le point de départ du mouvement de constitution des UTA en France et à l'étranger. Quatre ans après sa création, 25 structures du même type sont dénombrées en France, en 1975 est créée l'Association Internationale des Universités du Troisième Age (AIUTA), en 1980 est fondée l'Union Française des Universités Tous Ages (UFUTA), et à la même période on compte 40 UTA en France et environ 170 dans le monde. Le secrétaire d'Etat à l'Action Sociale – M. Lenoir – déclarait en 1977 « *on a rarement vu une institution sociale se développer aussi rapidement* »¹⁵.

Parmi les premières UTA, celles de Nice et de Strasbourg, se sont dans les premiers temps de leur création, basées sur le modèle vellassien, d'une part en optant pour l'appellation U3A et d'autre part, en s'inscrivant sur le campus universitaire.

L'UTA de Nice a été constituée en 1975 sous l'appellation U3 et a été rapidement intégrée, grâce aux contrats d'assistance initiale, à l'Université de Nice Sophia-Antipolis (UNSA), sous la forme d'un service universitaire. Dirigée par des enseignants de l'université, la totalité de ses activités se déroulaient sur le campus. La création de l'UTA de Strasbourg est identique,

¹³ Vellas P., « L'apport des Universités du Troisième Age », *Abrégé de gérontologie*, Masson, 1977. p. 77.

¹⁴ Groombridge B., « Education et apprentissage dans la seconde partie de la vie », *Gérontologie*, n°37, janvier 1981. p. 28.

¹⁵ Cité par G. Poubal, « Les universités du troisième âge et la condition de la vieillesse », *Vie et société*, juin 1977.

créée en 1975 sous l'appellation U3A, et sous la forme de service de l'Université Louis Pasteur, elle a été dès sa création intégrée au monde universitaire puisqu'elle est une émanation des trois universités traditionnelles de la ville.

Ces deux structures ont également proposé des programmes d'enseignements explicitement orientés sur la « personne âgée » :

*« On leur faisait un cours adapté, des cours de diététique, de médecine, quelques conférences qui étaient réputées de maintenir la mémoire (...). C'est pour ça que ça s'est appelé au départ université du troisième âge »
(Président UNIA)*

L'UTA de Strasbourg était également très proche des objectifs du modèle vellassien en proposant des cycles d'enseignements sur le vieillissement, ses conséquences et sa prévention. Ces deux structures contribuaient également au développement de la recherche sur le vieillissement. Les étudiants de l'UTA de Nice participaient par exemple, en parallèle de cours de biologie, à un atelier de recherche où ils pouvaient donner leur sang, leur moelle ou encore, se faire des injections d'oligo-éléments. Le but était d'aider les chercheurs de l'Institut Pasteur à retarder le processus de vieillissement, explique la fondatrice de cette UTA lors d'une interview à France Inter en 1982.

L'appellation U3A, l'insertion dans le monde universitaire et les programmes élaborés font de ces structures des reproductions du « modèle vellassien » à travers la France. Pour autant, l'U3A de Toulouse, plus que les autres, valorisera le développement de la recherche scientifique pour prévenir le vieillissement dans toutes ses dimensions, ainsi qu'un cursus de formation à destination des jeunes étudiants et des professionnels.

En effet, P. Vellas n'a pas pensé les U3A comme de simples institutions s'attachant à dispenser un savoir de niveau universitaire aux personnes âgées. Les UTA qui se sont constituées en référence à ce modèle devaient à leur tour promouvoir la création d'une structure de type universitaire, dont l'objet était à la fois de cultiver et d'intégrer les personnes âgées, de proposer une formation initiale et continue en gérontologie, et enfin de mettre en place un programme de recherche sur le vieillissement. Or, c'est ici que le processus de différenciation émerge dans le mouvement de constitution de ces structures. En effet, si elles conservent relativement toutes des liens avec le monde universitaire, rares sont celles qui s'engagent de manière spécifique dans la recherche sur le vieillissement et dans la formation initiale et continue.

Le fait de s'inscrire dans le milieu universitaire a surtout favorisé le développement d'activités de type socio-culturel :

« C'est beaucoup plus facile pour des institutions et des universitaires de procéder à la mise en place des activités culturelles qui leurs sont familières, que de faire un programme de recherche appliquée » (P. Vellas).

Observons à présent comment ce mouvement s'est peu à peu détaché du programme U3A de Toulouse.

III. Les raisons d'un détachement progressif des UTA par rapport au « modèle vellassien »

1. Les changements d'appellations : quelles significations ?

Le premier indicateur du processus de différenciation au sein de ce mouvement se situe dans les changements d'appellations.

C'est à partir des années 1990 que ce phénomène s'observe à la fois au sein des structures constituées sous l'appellation U3A et parmi celles qui se créent nouvellement. Ce qui marque ce changement d'appellation est la suppression du terme « 3^e âge »¹⁶. Nous assistons alors à l'émergence d'un foisonnement d'appellations diverses : université du temps disponible, du temps libre, du tiers temps, inter-âges, tous âges, du temps retrouvé etc.

C'est ainsi que l'UFUTA passe en 1990 de l'appellation « Union Française des Universités du Troisième Age » à celle d' « Union Française des Universités Tous Ages », que l'UTA de Nice devient en 1991 Université de Nice Inter-Ages, que celle de Strasbourg devient en 1995 Université du Temps Libre. Parmi les structures qui se créent à cette période, celles de Lille et Aubagne optent directement pour l'appellation UTL. Se pose alors la question de la signification de ces transformations.

Durant les années 1970-1980, les UTA étaient destinées uniquement à accueillir des personnes âgées, d'où le terme « 3^e âge ». C'est au cours des années 1990 qu'elles ont souhaité s'ouvrir à un plus large public. Ces structures, à travers une nouvelle appellation, se présentent alors comme ouvertes à toutes personnes disposant de temps libre, sans conditions d'âge ou de diplômes¹⁷ :

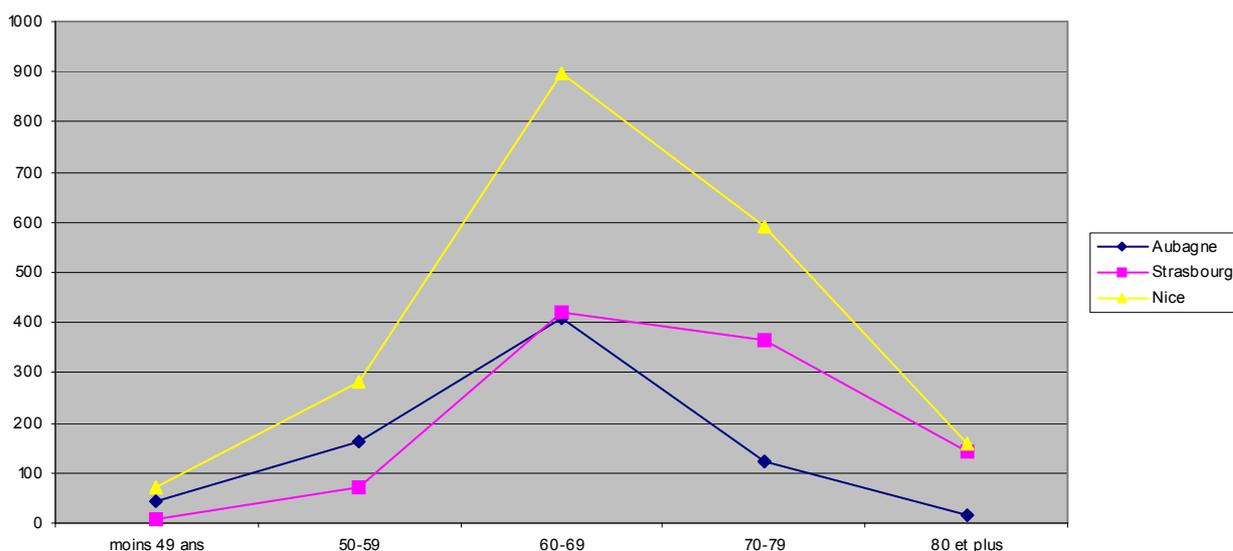
« La réflexion s'est vite orientée vers la recherche d'une autre appellation. On n'a pas manqué de consulter l'annuaire des associations françaises avec un certain nombre d'appellations, les unes comme les autres se détachant autant que possible du 3^e âge. Le mot temps libre a paru vraiment très bien, ça ne préjugait pas de l'âge » (Ancien président de l'UTL de Strasbourg)

¹⁶ Ceci est typique du mouvement français, puisqu'au niveau national toutes ces structures ont conservé l'appellation U3A.

¹⁷ <http://perso.orange.fr/ufuta/histo.htm#deb>

Si ce mode de justification nous paraît indiscutable, il nous semble cependant que les changements d'appellations sont en fait fortement liés à un rejet de la catégorie « 3^e âge ». En effet, lorsque nous observons les données chiffrées recueillies au sein des structures étudiées, nous constatons que c'est toujours le public des retraités qui est concerné :

Répartition selon l'âge des étudiants inscrits dans les UTA d'Aubagne, Strasbourg et Nice en 2003-2004



Notre enquête a ainsi révélé que les étudiants des UTA déprécient fortement cette notion et voient à travers elle une assimilation à la catégorie vieillesse :

« Beaucoup de gens disaient, 3^e âge, on ne voit que des vieux, alors on imagine que c'est ça, c'est pas ça ! On est jeune nous ! » (étudiante UNIA)
« Ça me choquait profondément, 3^e âge pour moi c'était un vilain mot, c'était synonyme de vieillards » (secrétaire UTL Strasbourg)

Ce rejet – en apparence paradoxal – nous semble important à souligner puisque cette catégorie, comme nous l'avons vu précédemment, visait à constituer une identité particulière marquant le passage du repli sur soi au vécu d'une retraite « active et participante ». Elle devait « contribuer à dissocier le début de la retraite de la « vraie vieillesse » »¹⁸. Il nous semble ainsi que ce rejet de l'appellation U3A doit se comprendre dans le fait que ces « nouveaux retraités », inscrits dans les UTA, ne s'identifient pas à la construction sociale de la vieillesse des années 1970. C'est donc en raison de « l'amélioration de l'état de santé et [des] changements dans les modes de vie des sexagénaires ainsi que par la diffusion d'une représentation des premières années de retraite construite en opposition avec l'image

¹⁸ Caradec V., « Seniors » et « personnes âgées ». Réflexions sur les modes de catégorisation de la vieillesse », *Cahier d'Histoire de la Sécurité Sociale*, n°1, 2005. p. 314.

traditionnellement associée aux « personnes âgées »¹⁹, que la notion de « 3^e âge » devient de plus en plus ambivalente et de fait, de moins en moins satisfaisante.

L'évolution institutionnelle des UTA est donc révélatrice de l'évolution de la catégorie vieillesse et traduit une modification des attentes des « nouveaux retraités » envers ces structures.

Associé au changement d'appellation, un second indicateur souligne l'évolution du mouvement de constitution des UTA : le changement de statut juridique.

2. Les transformations du statut juridique : pour une redéfinition des liens avec l'université traditionnelle

Malgré des divergences dans les modes d'association des UTA avec les universités traditionnelles, les premières structures créées étaient toutes totalement intégrées au monde universitaire, c'est-à-dire administrativement, financièrement et géographiquement :

« Dans un premier temps le lien avec l'université était organique, presque endogène puisque c'était à l'intérieur de l'université que s'était constitué un département (...). Le cocon de l'université était douillet, on était l'objet de difficultés pour les salles ou quand les étudiants étaient en grève etc. mais on était géré par l'université » (président de l'UNIA)

Si le rapport entre l'UNIA et l'UNSA n'était pas toujours simple, l'UTL de Strasbourg était quant à elle parfaitement intégrée au campus :

« Nos liens sont très étroits puisqu'ils nous hébergent, ils nous donnent les salles, des conférenciers. Nous étions rattachés au service du département d'enseignement permanent qui gérait nos finances » (secrétaire de l'UTL)

Les UTA étaient ainsi des « universités » dans l'Université. Cependant, à partir des années 1990, ces liens commencent à se distendre. Le phénomène à la base de ce relâchement peut se définir en une « double massification » des effectifs étudiants (jeunes et âgés).

En effet, le phénomène de massification qui touche les universités nécessite une adaptation de la part de celles-ci, dont les UTA subissent les conséquences. Elles connaissent par ailleurs, à la même période, une forte croissance de leurs effectifs, ce qui confronte les deux structures à de grosses difficultés de gestion matérielle des flux étudiants, quel que soit leur âge.

La question d'un passage au statut associatif s'est donc peu à peu posée pour chacune de ces structures.

Avant de l'envisager, l'UNIA et l'UNSA ont entretenu un rapport mitigé, source de tensions :

« On avait de plus en plus de difficultés à trouver des salles (...). Le cours était prévu dans un amphi et puis au dernier moment l'amphi était pris par

¹⁹ Ibid. p. 319.

quelqu'un d'autre (...). Personne n'était informé que le cours n'aurait pas lieu » (étudiante – responsable à l'UNIA)

Cette structure a fait l'expérience de la « condition étudiante » définie par « *les incohérences et les incertitudes liées aux transformations de l'institution universitaire* »²⁰. L'UTL de Strasbourg a fait la même expérience que l'UNIA, même si ses rapports avec les structures universitaires n'en n'ont pas pour autant été dégradés. Elles ont donc dû négocier leur changement de statut.

C'est ainsi qu'en 1995 l'UTL de Strasbourg devient une association de droit local, si la question d'une délocalisation a été envisagée pour une plus grande autonomie, cette structure a fait le choix en accord avec les trois universités de rester sur le campus universitaire et d'utiliser, de manière complémentaire, des locaux municipaux. Pour l'UNIA, la transition a été différente, puisque c'est en 2000 que l'université a souhaité que cette structure sorte du campus universitaire. C'est donc à cette date qu'elle s'est constituée en association loi 1901 et qu'elle a occupé des locaux municipaux. Ces changements de statuts n'ont pas pour autant effacé les liens entre universités et UTA, ces dernières ayant une convention avec l'université. Ce constat d'un changement de statut des structures créées en 1975, se renforce lorsque l'on observe les structures plus récentes, qui optent pour la plupart pour le statut associatif, comme l'UTL de Lille, ou pour le statut de structures municipales, comme l'UTL d'Aubagne.

Ces deux structures illustrent un tournant dans le mouvement de constitution des UTA en France, car ne se définissent pas précisément en lien avec le modèle vellassien. Si cet élément constitue leur point commun, ces deux structures sont par ailleurs très différentes.

L'UTL de Lille se rapproche de celle de Strasbourg dans le sens où elle a été pensée par les universités lilloises sans pour autant se constituer comme l'un de leur département :

« Elles n'ont pas souhaité qu'il y ait un service universitaire, elles pensaient que ça serait difficile à organiser, et elles ont préféré que ce soit une association dont elles sont partie fondamentale » (président de l'UTL de Lille)

Enfin, l'UTL d'Aubagne révèle toute la complexité du mouvement de constitution de ces structures, car sous l'appellation UTL existe une structure qui n'a rien en commun avec les autres UTA présentées : pas de lien par convention avec une université traditionnelle, les conférenciers ne sont pas nécessairement des universitaires. Cette structure fonctionne strictement comme un service municipal, créé en 1995, qui offre aux retraités des activités socio-culturelles. Ainsi, en ce qui concerne cette UTL, l'usage du label universitaire ne semble pas vraiment justifié :

²⁰ Felouzis G., *La condition étudiante. Sociologie des étudiants et de l'université*, Paris, PUF, 2001. p. 21.

« On parle d'université mais bon, c'est pas forcément ça » (secrétaire UTL d'Aubagne)

Nous avons ici une illustration du caractère hétérogène de ce mouvement, par la création de structures qui « s'identifient » à une appellation et qui pour autant se distinguent largement des trois UTA présentées.

Conclusion : derrière le caractère pluriel du mouvement, un rôle social non négligeable

Nous nous sommes attachés à montrer comment – à travers les appellations, les statuts juridiques, les liens avec le monde universitaire, ou encore les activités proposées – ces structures – au départ relativement homogènes – se sont transformées à travers un double processus d'identification et de différenciation, constituant à terme un tout particulièrement complexe à appréhender. Chaque UTA présente ses spécificités et constitue le résultat d'un surgissement d'initiatives locales, à défaut d'avoir fait l'objet d'une préoccupation au niveau national.

Il nous semble pour autant que derrière cette apparente complexité, l'ensemble de ces structures a joué un rôle intégrateur non négligeable. Elles se sont constituées au départ comme une réponse au problème social que représentait la vieillesse dans notre société, et leurs actions – à travers les quatre objectifs présentés, qui visaient précisément à améliorer les conditions de vie et de santé des personnes âgées – avaient de fait pour conséquence une meilleure intégration de cette population dans la société.

A travers leur évolution, ces structures s'adaptent aux nouvelles attentes des retraités qui refusent totalement « l'assignation à un rôle de consommateur »²¹. En effet, ces derniers accordent non seulement de l'importance à l'accès au temps libre, mais surtout à sa gestion. Par ailleurs, ils ne souhaitent plus participer à des activités « d'insertion en demi-teinte », car ils estiment « avoir la force, la compétence, les ressources, qu'ils sont jeunes, en pleine santé, aussi ne veulent-ils pas se voir en marge et considérés comme incapables de contribuer désormais à la vie sociale sinon en tant que consommateurs »²². Ils veulent être pleinement intégrés à la société par des activités de travail libre. En ce sens, le fait de s'engager dans des structures qui ont pour objectifs de diffuser du savoir de niveau universitaire – et qui possède à présent en majorité le statut associatif – leur donne l'opportunité d'adopter un nouveau rapport au travail qui refuse d'une certaine manière la coupure entre travail et loisir, et ce,

²¹ Guillemard A.M., « Utilité sociale des retraités et personnes âgées », Cleirppa Infos, Hors-série 1993, p. 25.

²² Ibid. p. 26.

qu'il s'engage en tant qu'étudiant, dirigeant de ces structures ou enseignant, ou encore en cumulant ces différents statuts.

Enfin si les UTA jouent un rôle intégrateur envers les personnes vieillissantes en leur permettant d'occuper leur temps libéré, de s'ouvrir et d'entretenir un nouveau rapport au monde et enfin de créer de nouveaux liens sociaux, leur rôle a également des conséquences positives sur la société, notamment à travers les nombreuses activités sociales et bénévoles dans lesquelles elles incitent les étudiants retraités à s'engager.

Bibliographie

- Brasseul P., « Un défi éducatif », *Le Monde*, 16 octobre 1984.
- Caradec V., « « Seniors » et « personnes âgées ». Réflexions sur les modes de catégorisation de la vieillesse », *Cahier d'Histoire de la Sécurité Sociale*, n°1, 2005. p. 313-326.
- Chamahian A., *Approche sociologique des Universités Tous Ages. Quel sens donner aux pratiques éducatives à l'heure de la retraite ?*, mémoire de master 2 recherche de sociologie, Université de Provence, juin 2005
- Felouzis G., *La condition étudiante. Sociologie des étudiants et de l'université*, Paris, PUF, 2001.
- Forquin J.C., *Les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente. Analyse thématique d'un corpus international (Unesco)*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Forquin J.C., « L'idée d'éducation permanente et son expression internationale depuis les années 60 », *Savoirs*, n°6, 2004. p. 11-44.
- Gaullier X., *Les temps de la vie. Emploi et retraite*, Paris, Esprit, 1999.
- Groombridge B., « Education et apprentissage dans la seconde partie de la vie », *Gérontologie*, n°37, janvier 1981, p. 23-31.
- Guillemard A.M., « Utilité sociale des retraités et personnes âgées », *Cleirppa Infos*, Hors-série 1993, p. 23-27.
- Lenoir R., « L'invention du troisième âge », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°26-27, 1979, p. 57-82.
- Poubal G., « Les universités du troisième âge et la condition de la vieillesse », *Vie et société*, juin 1977.
- Vellas P., « L'apport des Universités du Troisième Age », *Abrégé de gérontologie*, Masson, 1977.
- Viriot-Durandal J.P., *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, Paris, PUF, 2003.